

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame LEQUEUX et Madame MEREAU, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteuse publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2400979 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite de rejet de la demande préalable en date du 09/06/2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	SELARL GRIMALDI-MOLINA ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
Observateur	LYCEE PROFESSIONNEL DOCTEUR CLEMENT DE PEMILLE	

02) DOSSIER N° 2401781 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 11/07/2023 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions pour la période du 01/09/2018 au 31/12/2022 dans le cadre de la prescription quadriennale.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Madame A
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

03) DOSSIER N° 2402359 RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite du 25/09/23 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions d'un montant de 5 114 euros depuis le 01/01/2019.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Madame R
Intervenant	SYNDICAT SNCL	G
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2402724	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 29/12/23 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions d'un montant de 5 330,35 euros depuis le 01/11/2017.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	Madame V
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
05)	DOSSIER N° 2402725	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 29/12/23 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions d'un montant de 5 273 euros depuis le 01/09/2019.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Madame C
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
06)	DOSSIER N° 2403383	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 10/01/24 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions au 08/10/2020, ensemble la décision du 25/04/24 du Médiateur.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Madame G
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
07)	DOSSIER N° 2503140	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 14/12/24 et du 05/12/24 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Madame G
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

09 heures 30

08)	DOSSIER N° 2503141	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 14/12/24 et du 05/12/24 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Madame C
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
09)	DOSSIER N° 2503179	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 14/12/24 et du 05/12/24 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J	Madame J
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
10)	DOSSIER N° 2503258	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 14/12/24 et du 05/12/24 rejetant la demande du versement rétroactif d'une indemnité de sujétions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Madame D
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

09 heures 30

11)	DOSSIER N° 2302311	RAPPORTEURE: Madame Anaïs LEQUEUX
Titre de l'affaire	Déféré contre l'autorisation de permis de construire tacite du maire de Salvagnac formalisée par un certificat délivré le 25 octobre 2022 à M. B pour la transformation d'un hangar semi-ouvert en local fermé comprenant bureaux et salle de réunion pour le siège social de son entreprise ainsi qu'une zone de stockage de bois assortie de la création de deux places de parking, ensemble le refus implicite du maire de Salvagnac de retirer l'arrêté attaqué né le 23 février 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DU TARN	A
Défendeur	COMMUNE DE SALVAGNAC Monsieur B	Monsieur B
12)	DOSSIER N° 2506098	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n°2025-31-1270 du 24 juin 2025 par lequel le préfet de la Haute-Garonne a refusé de délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de renvoi et a prononcé une IRTF d'une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître SAHEL KENZA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
13)	DOSSIER N° 2506099	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2025-31-1271 du 24 juin 2025 par lequel le préfet de la Haute-Garonne a refusé de délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de renvoi et a prononcé une IRTF d'une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître SAHEL KENZA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

Arrêté le 24/04/2026

La présidente du tribunal

